



# COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie  
77450 TRILBARDOU

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FÉVRIER 2010 À 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le onze février deux mil dix (affichage le même jour) par Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire, s'est réuni en séance ordinaire le **jeudi 18 février deux mil dix à 20 heures 30**, sous sa présidence.

Convocation le : 11 février 2010

Affichage le : 11 février 2010

MEMBRES EN EXERCICE : 15 \* MEMBRES PRÉSENTS : 13 \* MEMBRES VOTANTS : 13

PRÉSENTS : Mr Jacques **DRÉVETON**, Mme Viviane **GATINEAU-SAILLIANT**, Mr Camille **DESSE**, Mr Rodolphe **DAUVIN**, : Mme Patricia **GUISSE**, Mr Jean-Christophe **MHUN** \*, Mme Hanane **LONGUET**, Mr Étienne **PROFFIT**, Mr Richard **MODESTE**, Mr David **MONGY**, Melle Candice **DECLERCK**, Mme Marie-Anne **JUMEAU**, Mr Franck **CHEVALLIER**.

\* Mr Jean-Christophe **MHUN** est arrivé à 21 h 00

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Jean-Paul **SIMUNIC**, Mme Chrystelle **MÉNARD**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : Mme Hanane **LONGUET**

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2009

### ORDRE DU JOUR

#### **AMÉNAGEMENT D'UNE EXTENSION COMPORTANT DES SANITAIRES SUR L'ÉCOLE PRIMAIRE DE TRILBARDOU**

*Délibération n° 01-2010*

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une extension comportant des sanitaires sur l'école primaire Monsieur ASSELINEAU, architecte DPLG, maître d'œuvre dans ce dossier, a rendu une estimation sommaire des travaux d'un montant de 61 260 €HT

A cette somme s'ajoute 14% au titre de la convention signée avec Mr ASSELINEAU.

L'enveloppe financière globale soumise aux différentes demandes de subventions se décompose ainsi :

Travaux :	61 260 €
Etude et maîtrise d'œuvre :	8 600 €
Annonces légales :	1 500 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>71 360 €</b>

#### **DÉLIBÉRATION** (sans Mr **MHUN**)

*Contre:*

*Abstention:*

*Pour: 12*

#### **ACHAT PARCELLE AC 83**

*Délibération n° 02-2010*

La société INFONEP représentée par Mr LEGUEN, propriétaire de la parcelle cadastrée AC n° 83 dans la zone NDA, a proposé à la commune de TRILBARDOU d'acheter ce bien.

Renseignements pris auprès de la SAFER afin de connaître le prix de référence, la Mairie a accepté d'acquérir ce terrain de 235 m<sup>2</sup> pour 235 € (fais d'acte à la charge de Trilbardou) avec l'accord de Mr LEGUEN.

#### **DÉLIBÉRATION pour l'acquisition de la parcelle AC n°83** (sans Mr **MHUN**)

*Contre:*

*Abstention:*

*Pour: 12*

## **BRANCHEMENT EDF**

Délibération n° 03-2010

DOSSIER DEHARBE Gérard rue des Vignes

Mr DEHAREBE souhaite obtenir une autorisation de branchement EDF définitif (certificat médical) pour sa résidence secondaire.

### **DÉLIBÉRATION POUR UN COMPTEUR DEFINITIF**

*Contre: 13*

*Abstention:*

*Pour:*

### **DÉLIBÉRATION POUR UN COMPTEUR PROVISoire**

*Contre: 12*

*Abstention:*

*Pour: 1*

Délibération n° 04-2010

DOSSIER LELIÈVRE rue des Vignes

Mr LELIÈVRE, décédé en décembre dernier, avait obtenu une autorisation de branchement définitif liée à son état de santé nécessitant un appareillage respiratoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler cette autorisation.

### **DÉLIBÉRATION**

*Contre:*

*Abstention:*

*Pour: 13*

## **DOSSIER URBANISME – HABILITATION DU MAIRE À ESTER EN JUSTICE**

Délibération n° 05-2010

La commune de Trilbardou a reçu une convocation devant le Tribunal correctionnel en juin prochain, concernant une infraction aux dispositions du POS à l'encontre de Mr DA COSTA et Mr LESOURD.

### **DÉLIBÉRATION autorisant le Maire à ester dans le cadre de cette affaire**

*Contre:*

*Abstention:*

*Pour: 13*

## **DIVERS**

- **Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT**  
**-Personnel communal : Fiche de poste / règlement intérieur / plan de formation**

Point sur l'encadrement du personnel

La loi de février 2007 porte sur la modernisation de la fonction publique et la gestion des compétences. Y est incluse la réforme de la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale.

Il est proposé aux agents un alignement sur des pratiques déjà existantes dans de nombreuses entreprises. Des formations obligatoires et aussi facultatives seront proposées afin d'accroître leurs compétences.

Mais dans une première étape, il convient de récapituler les différentes tâches réalisées par chaque agent, sous forme de fiche de poste. Dans un second temps, les différentes thématiques seront répertoriées et classées en fiches métiers, et enfin le plan de formation sera établi.

La plupart des fiches de poste ont déjà été élaborées avec les agents. Elles ont le mérite de décrire les tâches, de les délimiter, ce qui peut-être une manière de les responsabiliser et d'éviter des conflits. Par ailleurs un règlement intérieur est sur le point d'être proposé aux agents communaux, manière d'harmoniser les pratiques des agents communaux pour une meilleure efficacité.

- **Monsieur Rodolphe DAUVIN** souligne les absences prolongées pour maladie de la secrétaire Valérie et du cantonnier Michel.

Pour pallier l'absence du cantonnier, Monsieur Rodolphe DAUVIN a demandé des devis de certains paysagistes pour l'entretien de la commune. 2 devis ont été reçus pour le moment. D'autres devis devraient suivre, le choix de l'entreprise se fera en conséquence.

Rien n'a encore été défini pour pallier l'absence de la secrétaire.

- **Monsieur Rodolphe DAUVIN** fait part au conseil du projet d'achat d'une parcelle chevauchant Trilbardou et Vignely.

Il s'agit d'une parcelle d'environ 3500 m<sup>2</sup> en tout, la zone concernant Trilbardou fait environ 700 m<sup>2</sup> et peut faire l'objet d'un permis de lotir. Le montant du terrain s'élève à environ 6000 euros.

La commune de Vignely délibère de leur côté pour l'achat de leur zone.

La parcelle est indivisible et doit donc être achetée en même temps par les 2 communes qui font valoir leur droit respectif de préemption.

- **Monsieur DAUVIN** informe le conseil d'un dépôt d'une déclaration préalable de Monsieur MEDJAD qui a été refusée car elle ne correspondait pas aux travaux réels. Monsieur MEDJAD a donc modifié sa demande. Cette dernière a été acceptée.
- **Monsieur Jacques DREVETON** informe le conseil sur plusieurs éléments :

- Les avancés concernant l'impasse de l'harmonie :

Le sol a été sondé et des relevés ont été effectués. 5 points du sous-sol semblent potentiellement problématiques. La préfecture impose des carottages sur ces points. Des sociétés spécialisées ont donc été contactées pour des demandes de devis.

Le département devrait subventionner ces travaux à 100%.

- les travaux de réaménagement de la salle du conseil :

Le devis est de 2000 euros supérieur à celui prévu dans le contrat rural (36000 euros TTC).

Un appel d'offre va être lancé soit pour l'ensemble des travaux soit par lot, cette question est encore en cours de réflexion.

- Les travaux de la ferme vont démarrer sous 10 jours.

- Monsieur DREVETON demande aux conseillers municipaux si la fréquence de 4 conseils par an est suffisante. Les conseillés ont répondu par l'affirmative sauf si l'ordre du jour est trop lourd et dans ce cas il serait préférable de le fractionner sur 2 conseils.

- **Monsieur Jean-Christophe MHUN** fait remarquer le non respect du sens interdit situé parking de la Marne. Certains automobilistes y passent parfois à très grande vitesse sans se soucier de la présence d'une autre voiture dans l'autre sens. Cela est d'autant plus dangereux qu'il n'y a aucune visibilité.

Monsieur DREVETON a contacté à plusieurs reprises les gendarmes qui ne semblent pas se soucier de ce problème. Des photos des contrevenants ont même été prises et envoyées au Préfet. La commune reste sans réponse jusqu'à aujourd'hui.

- **Madame Patricia GUISSSE** signale la présence de 3 caravanes supplémentaires route de Charmentray.
- **Monsieur Camille DESSE** signale l'état des routes suite au gel.
- **Madame Viviane GATINEAU-SAILLANT** demande quand les travaux du lotissement vont commencer. Monsieur DREVETON répond que l'autorisation des travaux est en cours de signature.
- **Monsieur Jacques DREVETON** établit le planning de présence des conseillers pour les élections des 14 et 21 mars 2010.
- **Monsieur TUFFIN** demande s'il est possible de mettre des ralentisseurs rue de la Libération. Monsieur DREVETON répond qu'il s'agit d'un problème de sécurité et d'accessibilité à régler sans précipitation et avec des études à l'appui. Tous les paramètres doivent être pris en compte pour pouvoir mettre en place les meilleures solutions possibles.
- **Monsieur TUFFIN** signale également un problème de niveau sur le parking municipal qui entraîne un frottement du bas de caisse sur le sol. Et la difficulté d'en sortir quand des voitures stationnent sur la rue d'en face.
- **Monsieur TUFFIN** informe le conseil de la présence de la camionnette de Monsieur SAUTEREAU qui gênerait le passage de l'administrée qui habite dans le fond de l'impasse.

Monsieur DREVETON répond que cette administrée ne s'est jamais plainte d'être gênée par la camionnette.

La séance est levée à 22 h 40